

ARRETE MUNICIPAL
RESTRICTION DE CIRCULATION
A l'occasion des travaux pour pose de câbles
(HTA, BTA et fourreaux + Chambres Télécom)
Chemin de Haute Corréo

Le Maire de la commune de LA ROCHE DES ARNAUDS

Vu la loi n° 83.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et des régions et l'article L.3221.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles L.411.1 et 411.25,
Vu le code de la voirie routière,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
Vu la 8^{ème} partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,
Vu la demande de l'entreprise ETEC, sise à GAP (05 400) 35 route de St Jean du 30 mars 2021,
Considérant que la réalisation des travaux susnommés, nécessitera une restriction de la circulation Chemin de Haute-Corréo sur le territoire de la Commune de La Roche des Arnauds

ARRETE
A compter du 31 mars 2021

Article 1 :

Des restrictions dues aux tranchées pourront être apportées à la circulation de la chaussée, Chemin de Haute-Corréo, pendant le déroulement des travaux, à compter du 31 mars pour une durée de 90 jours (jours calendaires).

Article 2 :

Ces restrictions consisteront à :

- Une circulation alternée par flèches prioritaires,

Article 3 :

L'entreprise ETEC mettra en place la signalisation réglementaire temporaire de son chantier et l'entretiendra durant la période des travaux. Elle en aura la charge et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 :

L'entreprise ETEC devra afficher le présent arrêté sur le chantier.

Article 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à

- M. Le Colonel, Commandant le groupement de Gendarmerie des Hautes-Alpes
- M. Le Directeur de l'entreprise ETEC

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A La Roche des Arnauds, le 31 mars 2021.
Le Maire,

Maurice CHAUTANT

